



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre le bruit et l'insécurité

Des marquages de sécurité inédits sur la Route du Mollendruz

Dès ce lundi 9 mai, la Route du Mollendruz (RC 151) entre Mont-la-Ville et le sommet du col est fermée pour permettre la mise en place d'un marquage de sécurité. Les travaux dureront 4 jours et la réouverture de la route est prévue jeudi 12 mai en fin de journée. Ce dispositif pionnier en Suisse doit permettre d'améliorer la sécurité et de diminuer les nuisances sonores. Il fera l'objet d'une étude pour observer son impact sur le comportement des usagers de la route.

La route du col du Mollendruz est un axe prisé notamment des cyclistes, des motards et de voitures sportives lors des beaux jours. Dans la partie sommitale de la route, entre Mont-la-Ville et le col, certains motocyclistes et automobilistes, pouvant atteindre des vitesses élevées, mettent en danger les autres usagers.

Ces dernières années, les populations riveraines de cet axe ont fait part de leur mécontentement et d'un sentiment d'insécurité. Les nuisances sonores générées par la conduite sportive, ajoutées à la conduite inadéquate de certains motocyclistes sont à l'origine de ces plaintes. Par ailleurs, ces comportements provoquent de nombreux accidents, parfois avec des conséquences graves. Entre 2015 et 2019, la police cantonale a recensé 52 accidents sur les tronçons hors localité de cet axe. 42% concernaient des motards et tous les cas impliquant des motocyclistes ont connu un ou plusieurs blessés.

Face à cette situation, pour répondre aux attentes des communes concernées et de leurs habitants, l'Etat a décidé de mettre en place de nouveaux marquages de sécurité pour les motocyclistes. S'inspirant d'expériences menées en Autriche et au Luxembourg (voir photos en annexe), le dispositif retenu consiste en barres de marquage qui partent depuis la ligne de séparation centrale vers l'extérieur de la voie. Ces marquages incitent les motards à suivre une trajectoire idéale et sûre, améliorant la sécurité de tous.

Ce marquage inédit en Suisse sera installé dans les virages sans visibilité de la route du Mollendruz, là où des problèmes de trajectoires et d'accidents ont été recensés. Au total, 17 secteurs ont été sélectionnés sur la base des études d'accidentologie, des caractéristiques de chaussée et à partir d'observations menées sur le comportement et la vitesse des motocyclistes. Le dispositif de marquage s'accompagnera de la pose par la police cantonale d'un radar pédagogique de mesure du bruit qui transmet un avertissement visuel lorsque les véhicules dépassent les seuils en décibel admis.

Différents suivis seront menés entre le printemps et la fin de l'été pour évaluer l'influence du marquage, et du radar pédagogique sur les comportements des différents usagers et si des mesures complémentaires doivent être prises.

Déviations mises en place

Afin de permettre ces travaux de marquage, le tronçon suivant sera fermé à la circulation :

- Mont-la-Ville - Col du Mollendruz, du lundi 9 mai dès 8h, au mercredi 11 mai à 20h.
- L'Isle - Mont-la-Ville, le jeudi 12 mai dès 8h à 20h

Une déviation sera mise en place par Moiry, La Praz, Juriens, Vaulion et le col du Mollendruz, dans les deux sens. Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 mai 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes

DJES, Jean-Christophe Sauterel, directeur prévention et communication, Police cantonale

TÉLÉCHARGEMENTS